

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELSARRETES AU 31 Mars 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2014, annexés au présent rapport, font apparaitre un total actif de **48 449 008,734 DT**, un actif net de **48 402 353,788 DT** et une valeur liquidative de **104,726 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2014, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Dans ce cadre, nous formulons l'observation suivante :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 31/03/2014.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/03/2014 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/03/2014 à un montant de **141 260,978 DT**, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparait comme composante du résultat net de l'exercice. Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- L'application de la méthode d'amortissement des primes et décotes sur acquisition des BTA, telle que décrite ci-haut, constitue un changement de méthode comptable au vu de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables qui préconise qu'un changement de méthode comptable doit être appliqué d'une manière rétrospective pour déterminer son effet sur les exercices antérieurs à moins que le montant de tout ajustement se rapportant à ces exercices et résultant du changement, ne puisse être déterminé d'une façon fiable.
La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» a appliqué la nouvelle méthode d'une manière prospective. Aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels de la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», arrêtés au 31/03/2014.
- Au cours de la période s'étalant du 01/01/2014 au 31/03/2014, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » n'a pas respecté de manière permanente, le ratio minimum de 20% en liquidités et quasi liquidités, tel que stipulé à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Fait à Tunis, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	38,675,189.286	10,919,967.986	12,167,578.360
AC1-A	OBLIGATIONS		588,787.200	984,722.400	581,967.600
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		38,086,402.086	9,935,245.586	11,585,610.760
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	9,706,020.344	2,741,353.284	5,282,751.598
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		9,705,748.711	2,740,800.323	5,282,032.567
AC2-B	DISPONIBILITES		271.633	552.961	719.031
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	67,799.104	0.000	5,437.761
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		67,799.104	0.000	5,437.761
TOTAL ACTIF			48,449,008.734	13,661,321.270	17,455,767.719
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	31,494.810	7,025.115	8,350.556
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15,160.136	13,082.258	9,732.820
TOTAL PASSIF			46,654.946	20,107.373	18,083.376
ACTIF NET			48,402,353.788	13,641,213.897	17,437,684.343
CP1	CAPITAL	CP1	46,172,064.204	13,025,100.197	16,788,055.316
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	2,230,289.584	616,113.700	649,629.027
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	29.329
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		447,915.468	125,774.883	532,425.826
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-9,623.063	-3,436.930	117,173.872
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		649,629.027	500,695.866	0.000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		1,142,368.152	-6,920.119	0.000
ACTIF NET			48,402,353.788	13,641,213.897	17,437,684.343
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			48,449,008.734	13,661,321.270	17,455,767.719

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	379,346.945	128,981.710	539,220.025
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		6,819.600	10,557.200	39,369.600
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		372,527.345	118,424.510	499,850.425
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	150,968.752	24,553.530	107,938.410
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		29,829.451	24,553.530	95,665.987
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		121,139.301	0.000	12,272.423
REVENUS DES PLACEMENTS			530,315.697	153,535.240	647,158.435
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-65,735.760	-20,660.213	-85,314.982
REVENU NET DES PLACEMENTS			464,579.937	132,875.027	561,843.453
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-16,664.469	-7,100.144	-29,417.627
RESULTAT D'EXPLOITATION			447,915.468	125,774.883	532,425.826
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-9,623.063	-3,436.930	117,173.872
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			438,292.405	122,337.953	649,599.698
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		9,623.063	3,436.930	-117,173.872
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-141,260.978	0.000	0.000
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-387.829	-310.336	-7,003.568
RESULTAT NET DE LA PERIODE			306,266.661	125,464.547	525,422.258

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-03-2014**

DESIGNATION	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	306,266.661	125,464.547	525,422.258
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	447,915.468	125,774.883	532,425.826
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-141,260.978	0.000	0.000
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-387.829	-310.336	-7,003.568
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-435,575.000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	30,658,402.784	-192,892.464	3,639,195.271
SOUSCRIPTIONS	38,364,966.766	6,531,765.321	22,040,189.571
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	36,848,900.000	6,249,400.000	21,285,800.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	67,943.528	15,238.081	50,225.683
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	1,428,731.766	237,488.140	279,455.069
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	19,391.472	29,639.100	424,708.819
RACHATS	-7,706,563.982	-6,724,657.785	-18,400,994.300
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-7,385,700.000	-6,431,500.000	-17,706,600.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-5,485.833	-15,673.496	-42,312.747
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-286,363.614	-244,408.259	-344,546.606
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-29,014.535	-33,076.030	-307,534.947
VARIATION DE L'ACTIF NET	30,964,669.445	-67,427.917	3,729,042.529
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	17,437,684.343	13,708,641.814	13,708,641.814
AN4-B FIN DE PERIODE	48,402,353.788	13,641,213.897	17,437,684.343
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	167,548	131,756	131,756
AN5-B FIN DE PERIODE	462,180	129,935	167,548
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	104.075	104.045	104.045
B- FIN DE PERIODE	104.726	104.984	104.075
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2.54%	3.66%	3.68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01.01.2014 AU 31.03.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est répartie sur la période restant à courir et portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% de l'Actif net
AC1- A. Emprunts de sociétés	20.500	575.000,000	588.787,200	1,22
CHO 2009	3.000	225.000,000	228.727,200	0,47
HL 2009/1	10.000	200.000,000	206.424,000	0,43
HL 2009/2 TF	5.000	100.000,000	102.268,000	0,21
STM 2007	2.500	50.000,000	51.368,000	0,11

AC1-B. Emprunts d'Etat	38.107	37.467.982,213	38.086.402,086 ⁽¹⁾	78,98
Bons du Trésor Assimilables	38.107	37.467.982,213	38.227.663,064	78,98
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.912	2.000.550,100	2.111.812,785	4,36
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	835	939.375,000	979.537,356	2,02
BTA 5-10/2015	118	116.462,000	118.686,219	0,25
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	487.550,914	1,01
BTA 5.25-03/2016	23	22.840,000	22.895,577	0,05
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.313.445,154	4,78
BTA 5.50% 10/2018	2.098	2.054.991,000	2.098.491,450	4,34
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.004	3.101.494,213	3.109.098,862	6,42
BTA 5.5-03/2019 (10 ANS)	667	694.423,400	696.111,915	1,44
BTA 5.50% 02/2020	2.912	2.811.536,000	2.828.385,709	5,84
BTA 5.50% 10/2020	12.000	11.550.000,000	11.659.939,726	24,09
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	12.000	11.460.000,000	11.801.707,397	24,38
* Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			(141.260,978) ⁽²⁾	(0.003)
Total portefeuille titres	58.607	38.042.982,213	38.675.189,286	80,20

(1) L'évaluation, au 31/03/2014, des BTA acquis au cours de la période et dont la date du détachement du coupon n'est pas encore échue au 31/03/2014, inclut les intérêts nets courus à l'achat.

(2) Ce montant s'élevant au 31/03/2014 à **141 260,978 DT**, correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Cette nouvelle méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

Le montant ne prend pas en considération la répartition linéaire de la plus-value constatée sur les BTA acquis postérieurement à la date du 02/01/2014 pour un montant de 31 731,530 DT au 31/03/2014.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **379.346,945 Dinars** du 01.01.2014 au 31.03.2014, contre **128.981,710 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Revenus des obligations	6.819,600	10.557,200
Revenus des Emprunts d'Etat	372.527,345	118.424,510
Total	379.346,945	128.981,710

AC2. Placements monétaires et disponibilités

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 9 705 748,711 Dinars, contre 2 740 800,323 Dinars au 31/03/2013 et il est détaillé comme suit :

Rubrique	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Bons de Trésor à Court Terme	4.207.100,090	2.740.800,323
Certificat de Dépôt	5.498.648,621	0,000
Total	9.705.748,711	2.740.800,323

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	4.329	4.186.455,403	4.207.100,090	8,69
BTC 52S-02/09/2014	699	682.879,403	684.570,607	1,41
BTC 52S-04/11/2014	3.444	3.324.475,242	3.342.933,330	6,91
BTC 52S-02/12/2014	25	23.865,564	24.143,000	0,05
BTC 52S-23/12/2014	161	155.235,194	155.453,153	0,32

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts		11	5.494.287,426	5.498.648,621	11,36
CDP 10J-02/04/2014	BIAT	6	2.996.884,051	2.999.688,041	6,20
CDP 10J-03/04/2014	BIAT	1	499.480,675	499.896,027	1,03
CDP 10J-05/04/2014	BIAT	2	998.961,350	999.584,216	2,07
CDP 10J-06/04/2014	BIAT	2	998.961,350	999.480,337	2,06

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014, à **271,633 Dinars** et représentant les avoirs en banques.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **150.968,752 Dinars** du 01.01.2014 au 31.03.2014, contre **24.553,530 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Revenus des Bons du Trésor à CT	29.829,451	24.553,530
Revenus des Certificats de dépôt	121.139,301	0,000
TOTAL	150.968,752	24.553,530

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2014 à 67 799,104 Dinars représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014, à **65.735,760 Dinars**, contre **20.660,213 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Rémunération du gestionnaire	45.519,608	17.216,838
Rémunération du dépositaire	4.924,535	3.443,375
Rémunération des distributeurs	15.291,617	0,000
Total	65.735,760	20.660,213

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **16.664,469 Dinars**, contre **7.100,144 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2014	31.03.2013
Redevance CMF	12.161,668	3.443,303
Impôts et Taxes	1.056,370	303,711
Rémunération CAC	1.888,934	2.371,230
Jetons de Présence	1.557,497	981,900
Total	16.664,469	7.100,144

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014, à **46.654,946 Dinars** contre **20.107,373 Dinars** au 31.03.2013 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	31.494,810	7.025,115
PA2	Autres créditeurs divers	15.160,136	13.082,258
	TOTAL	46.654,946	20.107,373

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2014 à **31.494,810 Dinars** contre **7.025,115 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Gestionnaire	14.504,548	5.854,261
Dépositaire	1.698,645	1.170,854
Distributeurs	15.291,617	0,000
Total	31.494,810	7.025,115

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2014, à **15.160,136 Dinars** contre **13.082,258 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Etat, impôts et taxes	2.620,249	1.070,672
Redevance CMF	4.143,958	1.170,831
Provision pour charges à payer	8.395,929	10.840,755
Total	15.160,136	13.082,258

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 16.754.800,000 Dinars
- Nombre de titres : 167.548
- Nombre d'actionnaires : 46

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 36.848.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 368.489

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 7.385.700,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 73.857

Capital au 31.03.2014 : 46.172.064,204 Dinars

- Montant en nominal : 46.218.000,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -45.935,796 Dinars
- Nombres de titres : 462.180
- Nombre d'actionnaires : 47

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.03.2014 à **-45.935,796 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33.255,316
1- Résultat non distribuable de la période	-141.648,807
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-141.260,978
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-387,829
2- Régularisation des sommes non distribuables	62.457,695
✓ Aux émissions	67.943,528
✓ Aux rachats	-5.485,833
Total sommes non distribuables	-45.935,796

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 447.915,468 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -9.623,063 Dinars
- Résultat distribuable de l'exercice clos : 649.629,027 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos : 1.142.368,152 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 2.230.289,584 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.03.2014	31.03.2013
• Revenus des placements	1,147	1,182
• Charges de gestion des placements	(0,142)	(0,159)
• Revenu net des placements	1,005	1,023
• Autres charges d'exploitation	(0,036)	(0,055)
• Résultat d'exploitation	0,969	0,968
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,021)	(0,026)
• Sommes distribuables de la période	0,948	0,942
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,021	0,026
• Variation des +/- valeurs potentielles/titres	(0,305)	0,000
• Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	(0,001)	(0,002)
Résultat net de la période	0,663	0,966

4-2 Ratios de gestion des placements

	31.03.2014	31.03.2013
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,133%	0,148%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,034%	0,051%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	0,908%	0,876%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,15% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2014.